

COMMUNE DE MÛRS-ÉRIGNÉ

RÉUNION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU JEUDI 23 FEVRIER 2023

COMPTE-RENDU

10ème séance

date de convocation	: 10 février 2023
membres en exercice	: 11
membres présents	: 8
pouvoirs	: 2

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois février, à dix-neuf heures, les membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Mûrs-Erigné se sont réunis à la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Mme GASNIER ; Mme BOMPAS ; Mme BERGER ; M. ROUESNE ; Mme DONNARS ; M. COURJARET ; M. AUDOUIN ; Mme KLESSE

Excusés : M. FOYER ; M. SANTOT ; Mme CAILLEUX

Pouvoirs : Mme CAILLEUX à Mme GASNIER ; M. SANTOT à Mme BERGER

Absents : Néant

Agent présent : M. GABORIAU, Responsable du CCAS

1 – PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 JANVIER 2023

Les membres du Conseil d'administration valident le procès-verbal de la séance du jeudi 19 janvier 2023.

VOTE

<i>En exercice :</i> 11	POUR : 10
<i>Présents :</i> 8	CONTRE : 0
<i>Pouvoirs :</i> 2	ABSTENTION : 0
<i>Pris part au vote :</i> 10	TOTAL : 10

2 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CCAS ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le CCAS partage des compétences et s'inscrit en complémentarité des missions du département de Maine-et-Loire en termes d'action sociale. Une collaboration s'exerce donc dans l'accompagnement des publics fragilisés sur le territoire communal.

Lors d'un précédent conseil d'administration une rencontre a eu lieu entre des professionnels de la Maison Départementale des Solidarités Sud Loire, structure de proximité du département et partenaire majeur du CCAS, et les membres du CA.

La perspective de formaliser ces relations à travers une convention de partenariat avait alors été évoquée. La convention proposée constituerait ainsi le cadre de référence du partenariat pour cinq ans, visant à « *favoriser le partage de la connaissance des besoins des familles et usagers, et à réfléchir ensemble aux solutions qui pourraient être apportées conjointement pour répondre aux dits besoins.* »

Y sont identifiés 2 grands axes de travail et de 4 actions :

A – L’interconnaissance et transversalité des structures et des professionnels

- 1- *Faciliter les échanges entre les institutions en structurant la diffusion de l’information et en favorisant le développement de modalités de coopérations complémentaires.*
- 2- *Coanimer la coordination entre les acteurs sociaux du territoire*

B : Les enjeux de territoire priorités

- 1- *Organiser des méthodes de travail complémentaires au profit des accompagnements individuels*
- 2- *Développer des actions collectives en lien avec les problématiques identifiées par les différents acteurs du territoire.*

Enfin, des objectifs concrets pour l’année 2023, correspondant à chacune des 4 actions, sont répertoriés dans un document annexe.

Madame KLESSE estime que cette convention est un cadre bienvenu pour consolider les liens et la coopération entre le CCAS et la MDS Sud Loire. Elle rappelle que cela est issu d’un travail de longue haleine, qui a démarré pendant le confinement en 2020.

Madame GASNIER ajoute qu’en effet cette convention revêt aussi une valeur symbolique de « redémarrage » et de développement de l’action sociale à la suite de la période de fragilisation liée à la crise sanitaire.

- Les membres du conseil d’administration, après en avoir délibéré, autorisent Monsieur le Président à signer la présente convention.

VOTE

<i>En exercice :</i>	11	POUR :	10
<i>Présents :</i>	8	CONTRE :	0
<i>Pouvoirs :</i>	2	ABSTENTION :	0
<i>Pris part au vote :</i>	10	TOTAL :	10

3 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Conformément aux dispositions de la Loi NOTRe (loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République), modifiant notamment l'article L.2312-1 du CGCT, dans les CCAS des communes de plus de 3 500 habitants, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui sera porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget.

Ce rapport est communiqué en annexe afin que puisse se tenir le débat d'orientation budgétaire pour l'année 2023. Pour rappel le vote du budget primitif 2023 est programmé pour le jeudi 16 mars 2023.

Madame GASNIER présente le ROB aux membres du conseil d'administration.

Monsieur COURJARET demande si l'augmentation des demandes d'aides sociales constatée à Mûrs-Erigné est aussi un phénomène observable ailleurs.

Madame GASNIER lui répond qu'en effet ce constat est partagé avec les autres acteurs de l'action sociale, y compris sur d'autres territoires.

Madame Gasnier ajoute que l'activité du CCAS est impactée par cette hausse des demandes. Elle illustre son propos avec les changements et les réorganisations en cours. D'une part le repas hebdomadaire des aînés va être déplacé de la salle de la Dubinière à l'Espace Bellevue, plus spacieux et plus accueillant. D'autre part, l'aide alimentaire est désormais distribuée toutes les deux semaines (cf. question diverse). Enfin une nouvelle activité mensuelle va démarrer à partir du mois de mars pour les personnes isolées, dans la continuité de la « pause-café » expérimentée avant la crise sanitaire.

Concernant l'évolution des charges de personnel et frais assimilés, Madame KLESSE précise que cela est notamment dû au fait qu'avant 2022 et l'intégration du SIAD au CCAS, un agent de la collectivité était mis à disposition du CCAS pour 50% de son temps. Le CCAS dispose désormais d'un agent de catégorie A à temps complet.

Au sujet du passage à temps complet de l'agent social, Monsieur COURJARET demande si le temps de travail restant avant ce changement était affecté à la collectivité.

Madame GASNIER confirme que l'agent concerné avait auparavant un temps de travail partagé entre le CCAS et l'animation périscolaire. Elle rappelle que son passage à 35/35^{ème} au CCAS répond à l'augmentation des besoins en moyens humains et à la volonté de développer des actions collectives. La réunion publique de janvier à ce sujet a d'ailleurs permis de constater que la demande de la population pour des animations sociales est forte, notamment dans le domaine intergénérationnel.

Monsieur COURJARET indique que les éléments présentés concernant la précarisation d'une partie de la population se constatent lors des travaux de la commission permanente du CA, où les situations présentées témoignent d'un niveau de vie en baisse, avec peu de perspectives d'amélioration à court terme.

Madame DONNARS explique qu'elle constate aussi sur le terrain qu'une partie des salariés de l'EHPAD rencontre désormais des difficultés économiques du fait du contexte.

Monsieur AUDOUIN ajoute que les prix des produits alimentaires augmentent de façon importante et que cette hausse, malgré un accord avec les distributeurs pour un lissage sur quelques mois, atteindra les 30% d'ici le mois de juin 2023. Les projections au-delà de cette échéance restent de plus très incertaines.

Ce débat ne donne pas lieu à un vote.

4 – COMPTE-RENDU DES DECISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Par délibération du 15 septembre 2022, le conseil d'administration a délégué à une commission permanente l'instruction des demandes d'aides financières sous forme de secours, des demandes d'allongement de la durée d'inscription à l'aide alimentaire au-delà d'un an, ainsi que la validation des bons alimentaires d'urgence délivrés par le CCAS.

Depuis le dernier Conseil d'Administration, la commission permanente du CA a pris les décisions suivantes :

N°	Date	Décision	Montant maximum
0003_2023	23/01/2023	Validation des bons alimentaires n° 811 à 814	240.00 €
0004_2023	23/01/2023	Attribution d'une aide financière - loyer impayé	400.00 €
0005_2023	20/02/2023	Validation des bons alimentaires n° 815 à 822	380.00 €
0006_2023	20/02/2023	Attribution d'une aide financière - facture impayée	97.10 €
0007_2023	20/02/2023	Autorisation prolongement aide alimentaire – 4 mois	---
0008_2023	20/02/2023	Autorisation prolongement aide alimentaire	---
0009_2023	20/02/2023	Autorisation prolongement aide alimentaire	---

5 – QUESTIONS DIVERSES

- **Repas hebdomadaire des aînés**

Chaque lundi midi, un groupe d'aînés se réunit à la salle de la Dubinière pour y partager un repas, confectionné par la cuisine centrale. L'après-midi se poursuit avec des jeux de société. Le nombre de participants à cette activité ayant augmenté, il a été décidé de la déplacer à l'espace Bellevue, plus adapté et accueillant. Ce changement interviendra à partir du lundi 6 mars. Les personnes ne pouvant y venir par leurs propres moyens bénéficieront d'un transport solidaire collectif gratuit. De nouveaux jeux seront aussi proposés aux participants désireux d'en découvrir.

- **Temps convivial pour prévenir ou rompre l'isolement**

A compter du jeudi 16 mars prochain, se tiendra un rendez-vous destiné à prévenir ou rompre l'isolement. L'objectif est de créer un espace d'échanges et de convivialité en partageant une collation, des idées, des souhaits, etc. A l'issue de cette première initiative, l'action s'inscrira dans une régularité mensuelle positionnée sur le deuxième jeudi du mois à partir de 14h30.

- **Retour sur la soirée du jeudi 9 février au CCJC**

Soirée sur le thème « *Quel accueil pour les migrants mineurs non accompagnés (MNA) ?* », autour du spectacle « Les Nécessaires », de la Compagnie Plateau K.

Belle réussite, avec environ 180 participants, quasi complet. Le public était varié, même s'il s'agissait en majorité de personnes concernées par le sujet : associations, bénévoles, familles d'accueil, mais aussi habitant curieux ou public refusé à la dernière représentation du spectacle.

Le spectacle a été apprécié pour sa justesse d'émotions et son réalisme souligné par les témoignages d'un jeune adulte ancien MNA et d'un autre en cours de suivi Mesure Jeune Majeur. Thème central de la pièce : travailleuse sociale chargée de l'évaluation pour déterminer l'âge du demandeur d'asile se présentant comme mineur, validant ou non la prise en charge par l'ASE.

L'objet du débat n'a pas suscité de polémique sur cette mission du département, mais plutôt un échange de connaissances de la situation de la part des associations et des bénévoles. Témoignages positifs de jeunes adultes ayant vécu ce parcours, réactions du public et découverte de la réalité.

Cela a permis d'aborder l'accueil de 30 mineurs Allée des tilleuls à Mûrs-Erigné avec présentation succincte de l'accompagnement du quotidien.

- **Retour sur l'action collective du 16 février**

Une première action collective à destination des bénéficiaires de l'aide alimentaire s'est déroulée le jeudi 16 février après-midi à l'espace Bellevue. Les familles y ont été conviées pour participer à un atelier de confection de crêpes et pour y écouter ensemble des lectures par Thierry DUPONT, professionnel de la médiathèque Jean Carmet.

- **Réorganisation de l'aide alimentaire**

Pour information, face à l'augmentation importante du nombre de bénéficiaires, une réorganisation de l'aide alimentaire s'est imposée. Ainsi depuis ce mois de février, la distribution a lieu sur une journée au lieu d'une demi-journée (le mercredi). L'objectif est d'améliorer le confort de travail, l'accueil, l'écoute et l'échange avec les usagers. Ces derniers sont désormais invités à se présenter toutes les deux semaines pour retirer leur colis. Le contenu de ce colis est donc doublé par rapport à un colis hebdomadaire.

- **Rapport d'activité 2022**

Le rapport d'activité du CCAS pour l'année 2022 sera proposé en amont du prochain conseil d'administration à 18h.

6 – CALENDRIER DES REUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Jeudi 16 mars 2023
- Jeudi 13 avril 2023
- Jeudi 4 mai 2023
- Jeudi 15 juin 2023

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 24

Fait et délibéré en séance, les mois, jour et an ci-dessus.